

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 octobre 2016

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-neuvième jour du mois d'octobre deux mille seize (19-10-2016) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 16-10-147

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2016;
- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2016;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;

- Règlement modifiant le code d'éthique des employés de la MRC de Mékinac;
- Autorisation de réfection de deux ponts dans les TNO, secteur Tawachiche;
- Banque de concassé à l'ouest du St-Maurice;
- Pont lac Missionnaire;
- Fonds de développement du territoire :
 - Adoption de la reddition de comptes 2015-2016;
 - Recommandations du comité technique – projets du 1^{er} octobre 2016;
 - Fonds Émergence;
- Parc industriel régional (PIR) :
 - Entente de cession de terrain et/ou bail long terme;
 - Demande de subvention FEPTU;
 - Panneaux d'information;
 - Demande de subvention à Développement économique Canada pour le Centre de transbordement;
- Politique de placement FLI/FLS;
- Entente Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie / Centre régional d'entraînement et d'évènement de la Mauricie;
- Partenaire Action jeunesse Mékinac : demande de commandite;
- Étude de couverture cellulaire/internet;
- Entente de soutien au fonds d'opération de Tourisme Mauricie;
- Entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec : autorisation de signature;
- Adhésion annuelle à la Chambre de commerce de Mékinac;
- Conformité de règlements d'urbanisme :
 - Règlement de zonage # 513-UR-2016 de la municipalité de Grandes-Piles;
- Confirmation d'un financement intérimaire à Corporation de transport adapté de Mékinac;
- Varia :
 - Placement Desjardins;
 - Investissement SIM;
 - Participation d'un comité SIM;
 - Bois d'œuvre;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 août 2016 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-10-148

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2016.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 AOÛT 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 31 août 2016 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 16-10-149

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 août 2016.

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (10 semaines) 157 178.45

Déplacement des employés (es) 6 915.37

Fournisseurs de biens et services (2 mois)

Telus	330.76
Telus mobilité	238.06
Xittel (téléphone)	1 362.17
Xittel (internet)	1 034.78
Le Groupe Pages Jaunes	94.28
RREMQ	17 888.29
Croix Bleue Médavie	8 639.42

Union-Vie	7 584.07
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	2 455.90
Entreprises de distribution Denis Samson	297.00
Servitec inc. - contrat mensuel, formation et demande de révision	20 520.44
Fournitures de bureau Denis	1 137.68
Microgest informatique (contrat d'entretien et autres)	3 502.22
Fonds de l'information foncière	276.00
Syndicat des employés	1 188.47
RGMRM (fosses septiques, enfouissement)	407 272.81
Distribution Vithemon	114.00
CARRA	170.86
Hydro-Québec	1 529.73
Xérox Canada	300.57
Ass. forestière du St-Maurice	50.00
Boulangerie Germain	220.01
Fédération québécoise des municipalités	9 588.92
Opération nez rouge	250.00
Ôze publicité	57.49
Corp. Transport adapté (avance)	30 000.00
<u>Compensation collecte sélective</u>	
Municipalité de Saint-Adelphe	172.00
Municipalité de Grandes-Piles	73.00
Municipalité de Hérouxville	246.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	245.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	73.00
Municipalité de Saint-Séverin	157.00
Municipalité de Sainte-Thècle	467.00
Ville de Saint-Tite	708.00
Municipalité de Trois-Rives	86.00
CLD Mékinac	200 000.00
Danielle Leclerc (char allégorique)	2 700.00
Du Tech, matériel d'art appliqué	146.94
Éditions communautaires des Chenaux	515.08
Festival Western	100.49
FQM (Dicom et formation)	384.06
Gouttières D. Fournier	373.67
Lafrance & Trudel	113.32
Neopost	869.21
Androïde (connecteur pour réseau)	6 272.93
MRC des Chenaux (Table des préfets)	500.00
<u>Visa</u>	
Frais de déplacement	169.91
Location satellite	36.70
Registre foncier	7.00

Total fournisseurs : 730 520.24

Fonds de développement du territoire

Club de golf le St-Rémi	20 000.00
Corp. de développement Hérouxville	50 000.00
Éditions communautaires Des Chenaux	1 264.72
Médias transcontinental	2 150.04
Municipalité de Saint-Adelphe	5 430.00
Cogéco Cable Canada	17 246.25
Municipalité de Grandes-Piles	11 834.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	50 000.00
Remorquage Tessier (émergence de projets)	1 375.00
Carrefour jeunesse emploi de Mékinac	5 000.00

Total FDT : 164 300.01

Gestion des baux de villégiature

Groupe Harnois	268.89
DV Auto	249.88
Ministre des Finances	164 172.34
VML 2015	51.74
Ville de La Tuque (PADF - 2015-2017)	15 000.00

Total baux : 179 742.85

Programme de rénovation

C04010PRR0001 - Hérouxville	10 792.00
-----------------------------	-----------

Total rénovation : 10 792.00

Cour municipale

SAAQ	53.99
Denis Carpentier	200.00
Postes Canada	1 235.89
Indemnité aux témoins	185.46
BAVAC	2 708.00
Trudel & Associés	493.95
Remboursement d'un trop perçu	14.15
<u>Remboursement du surplus de la cour municipale</u>	

Municipalité de Saint-Adelphe	3 194.00
Municipalité de Grandes-Piles	2 747.00
Municipalité de Hérouxville	3 822.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	6 468.00
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	3 636.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	2 093.00
Municipalité de Saint-Séverin	1 786.00
Municipalité de Sainte-Thècle	6 529.00
Ville de Saint-Tite	10 667.00
Municipalité de Trois-Rives	4 680.00
TNO de Mékinac	2 728.00
<u>Remboursement d'amendes</u>	
Municipalité de Saint-Adelphe	1 051.00
Municipalité de Grandes-Piles	180.00
Municipalité de Hérouxville	1 851.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	5 818.50
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	110.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	390.00
Municipalité de Sainte-Thècle	1 552.00
Ville de Saint-Tite	6 385.50
Municipalité de Trois-Rives	90.00
TNO de Mékinac	690.00
Ministre des Finances	13 151.00

Total cour municipale : 84 510.44

Grand total : 1 333 959.36

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	28.35
--------------	-------

Total : 28.35

TNO DE MÉKINAC

Acier Rayco	1 270.66
Ôze Publicité	126.47
SEPAQ	824.95
Élie Grenier, dynamitage	8 594.38
Entreprises Crête	6 713.51
Excavation Jovanex	1 379.70
Ministre des Finances (SQ)	26 426.00
RIVST-M	200.00
Excavation Mékinac	732.97

Total : 46 268.64

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 774.44

Déplacements des maires Congrès FQM 4 522.74

Rémunération des maires (2 mois) 13 063.94

Fournisseurs de biens et services

Commission scolaire de l'Énergie	5 229.69
DV Auto inc.	859.79
Entreprises de distribution Denis Samson	61.00
Récupération Mauricie	755.45
Savonnerie B-L	76.73
Ville de Saint-Tite	73.50
Chez Jacob	179.65

Total fournisseurs : 7 235.81

Programme d'aide aux villégiateurs

Municipalité de Trois-Rives 35 000.00

Total Programme d'aide aux villégiateurs : 35 000.00

Programme rénovation de l'habitat

Ville de Saint-Tite 16 000.00

Total Programme rénovation de l'habitat 16 000.00

Cour municipale

SAAQ 162.33

Total cour municipale : 162.33

Grand total : 73 236.52

TNO DE MÉKINAC

Foresteries S.N. Doucet

16 685.75

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 19 octobre 2016.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 16-10-150

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du ? 2016 totalisant 1 407 195.88 \$ pour la MRC, 28.35 \$ pour le parc industriel régional et 62 954.39 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, nous fait parvenir un état de dépôt et les documents pertinents pour le paiement de compensations tenant lieu de taxes, au montant de 3 301 \$;
- Par courriel, le 6 octobre 2016, monsieur François Boucher, directeur régional au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe d'une annonce faite lors du congrès de la FQM, par le ministre Martin Coiteux, au sujet d'une offre d'aide financière pour la réalisation de mise en commun des services incendies;
- Monsieur François Boucher, directeur régional au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, nous informe du deuxième versement au montant de 528 896 dans le cadre du FDT, cette somme représentant 55% de l'enveloppe 2016-2017;
- Le sous-ministre, Marc Croteau, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous informe sur l'orientation en matière d'aménagement du territoire «Pour une meilleure gestion des risques dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles»;

- Remerciements de Josée Bédard, directrice général de CDC Mékinac pour notre participation au projet «Une rentrée scolaire accessible pour tous»;
- Communiqué de la table régionale de l'Éducation de la Mauricie sur leurs nouvelles orientations et sur son nouveau conseil d'administration;
- Martin Rousseau, du CIUSS MCQ, nous avise mettre fin au bail entre le CSSS Vallée-de-la-Batiscan et la MRC, lequel se terminera le 31 mars 2017;
- Monsieur Patrick Baril, président du Fonds Soutien Mauricie, nous fait parvenir le 4^e remboursement de notre investissement, au montant de 19 425 \$;
- Caroline Plouffe de la Régie de gestion des matières résiduelles nous transmet une somme de 2 367 \$ correspondant à 80% du montant, de la révision de la compensation, pour 2014, et nous informe sur les prochains versements à venir;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 16-10-152

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2016-166 AMENDANT LE RÈGLEMENT 2012-155 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement 2012-155 concernant le code d'Éthique et de déontologie des employés de la MRC de Mékinac, le 21 mars 2012;

CONSIDÉRANT la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique a été sanctionné le 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'obligation des municipalités de modifier le code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux afin d'ajouter une interdiction lors d'une activité de financement politique;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la loi;

Re 16-10-153

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le règlement 2016-166 amendant le règlement 2012-155 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Mékinac afin d'ajouter une interdiction lors d'une activité de financement politique, soit adopté :

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de « règlement 2016-166 amendant le règlement 2012-155 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Mékinac ».

ARTICLE 2 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 3 BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but d'ajouter une interdiction lors d'une activité de financement politique.

ARTICLE 4 AJOUT AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DE LA MRC DE MÉKINAC

«RÈGLE 8 : Activités de financement politique

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 du code d'éthique et de déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1).»

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE RÉFECTION DE DEUX PONTS DANS LES TNO, SECTEUR TAWACHICHE

CONSIDÉRANT la possibilité de subvention dans le cadre du programme Ponts et Ponceaux du MERN;

CONSIDÉRANT que deux (2) ponts stratégiques, situés sur le chemin principal dans les TNO-secteur Tawachiche, ont reçu une inspection qui indique la nécessité de réfections majeures;

Re 16-10-154

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le dépôt d'une demande de financement, d'appel d'offres et autoriser l'acceptation de la plus basse soumission conforme par monsieur Patrice Bédard, ingénieur, pour les projets suivants :

- Pont H041-079 : Rivière du milieu, au coût estimé de 275 000 \$ et subvention de 200 000 \$;
- Pont H041-077 : Rivière des eaux mortes, au coût estimé de 150 000 \$ et subvention de 120 000 \$;

et d'accepter le financement résiduel de 75 000 \$ et de 30 000 \$ via les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

BANQUE DE CONCASSÉ À L'OUEST DU ST-MAURICE

CONSIDÉRANT que certains partenaires forestiers s'apprêtent à fabriquer du concassé, dans la de gravière situé au km 2 à Mattawin dans les TNO à l'ouest du St-Maurice;

CONSIDÉRANT que la MRC, via les TNO, a des besoins sporadiques de gravelage sur les chemins à l'ouest du St-Maurice;

Re 16-10-155

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser la fabrication d'une banque de gravier d'environ 6 000 tonnes, pour les travaux réalisés par la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

PONT LAC MISSIONNAIRE H041-096

CONSIDÉRANT que ce pont nécessite une réfection majeure;

CONSIDÉRANT que le projet s'élève à la somme de 220 000 \$ et que des sommes sont disponibles dans le Programme Ponts et Ponceaux;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ste-Thècle, Lac-aux-Sables et Trois-Rives se sont entendus pour participer financièrement à la réfection de ce pont, via leur enveloppe du Fonds d'aide aux villégiateurs;

Re 16-10-156

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu par le Conseil de la MRC de verser la somme de 52 000 \$ via le Fonds d'aide aux villégiateurs pour financer la portion municipale et autorise monsieur Patrice Bédard, ingénieur de la MRC, à procéder aux appels d'offres pour les plans et devis et pour la réfection dudit pont, et il est résolu d'accepter la plus basse soumission conforme.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES 2015-2016

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que ladite entente prévoit à l'article 20, que la MRC de Mékinac doit produire et adopter un rapport d'activités conforme aux exigences de l'annexe A et que ce rapport doit couvrir la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déposer le rapport d'activités sur le site internet de la MRC;

CONSIDÉRANT le rapport produit par la coordonnatrice des projets spéciaux et aux relations avec le milieu;

Re 16-10-157

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'approuver le rapport d'activités au 31 mars 2016, tel que présenté et d'autoriser le dépôt de celui-ci sur le site internet de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ TECHNIQUE – PROJETS DU 1^{ER}
OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité FDT de financer 3 projets locaux et 3 projets régionaux dans le cadre des paramètres du gouvernement du Québec ainsi que ceux exprimés par le Conseil de la MRC;

Re 16-10-158

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur André Léveillée, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser le financement des projets suivants :

- **FDT-L-16-016** : Toit patinoire à St-Adelphe, 50 000 \$ ou maximum 14 % du coût total du projet et ce, conditionnellement aux respects des points suivants :

S'assurer de la participation financière des partenaires;

Obtenir toutes autorisations nécessaires pour effectuer les travaux;

Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;

S'assurer de la réalisation des actions projetées avant le 1^{er} juin 2017;

Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui.

- **FDT-L-16-017** : Panneaux d'affichage à St-Tite, 8 000 \$ ou maximum 40 % du coût total du projet et ce, conditionnellement aux respects des points suivants :
 - S'assurer de la participation financière des partenaires;
 - Obtenir toutes autorisations nécessaires pour effectuer les travaux;
 - Obtenir une résolution municipale appuyant ce projet;
 - S'assurer de la réalisation des actions projetées avant le 1^{er} janvier 2017;
 - Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui.

- **FDT- L-16-019** : Skate parc à Hérouxville, 16 600 \$ ou maximum 75 % du coût total du projet et ce, conditionnellement aux respects des points suivants :
 - S'assurer de la participation financière des partenaires;
 - S'assurer de la réalisation des actions projetées avant le 1^{er} juin 2017;
 - Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui, mais aussi avec indicateurs de réussite;
 - Valider la possibilité d'obtenir du financement supplémentaire à l'URLS, la Caisse et différents partenaires financiers potentiels.

- **FDT-R-16-020** : Développement durable Festival western, 4 700 \$ ou maximum 8 % du coût total du projet et ce, conditionnellement aux respects des points suivants :
 - S'assurer de la participation financière des partenaires;
 - Valider les possibilités d'aide avec la Table Hors foyer;
 - S'assurer de la réalisation des actions projetées;
 - Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui, mais aussi avec indicateurs de réussite;
 - Permettre aux différents événements de Mékinac, l'utilisation de ces bacs.

- **FDT-R-16-021** : Service d'accueil, 12 000 \$ sur 2 ans et ce, conditionnellement aux respects des points suivants :
 - S'assurer de la participation financière des partenaires;
 - S'assurer de la réalisation des actions projetées;
 - Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui;
 - Obtenir la résolution du CA appuyant le projet et autorisant la dépense;
 - Obtenir le nombre de personnes touchées dans le cadre du projet ayant plus de 35 ans et/ou non diplômés.

- **FDT-R-16-022** : Recycle 3R Mauricie, 50 000 \$ ou maximum 36 % du coût total du projet et ce, conditionnellement aux respects des points suivants :
 - S'assurer de la participation financière des partenaires;
 - S'assurer de la réalisation des actions projetées;
 - Émettre un rapport de fin de projet avec factures à l'appui.

Et de refuser le dossier ci-dessous:

FDT-L-16-018 : Camp Val Notre-Dame

Motifs du refus :

Ne respecte pas certains critères dans la grille d'analyse

N'a pas d'impact sur l'économie locale

La municipalité n'appuie pas ce projet

Les organismes de personnes handicapées sur le territoire n'ont pas été consultés

Aucun partenaire local n'est intégré à cette démarche

- Adopté à l'unanimité -

FONDS EMERGENCE

CONSIDÉRANT les recommandations du CA du CLD pour investir dans 3 projets dans le cadre du Fonds Émergence;

CONSIDÉRANT la présentation de monsieur Patrick Baril, directeur général du CLD Mékinac à propos de ces 3 projets;

Re 16-10-159

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'autoriser les subventions suivantes, liés aux fonds EMERGENCE, et autorise le directeur général monsieur Claude Beaulieu, directeur général de la MRC de Mékinac à signer les documents afférents aux projets suivants :

- Gestion Multi-Eco : 10 000 \$;
- Avivia : 10 000 \$;
- À la Fût : 5 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL (PIR) : ENTENTE DE CESSION DE TERRAIN ET/OU BAIL LONG TERME

CONSIDÉRANT qu'une entreprise du secteur forestier désire s'installer dans le parc industriel régional de la MRC et utiliser environ 20 hectares, particulièrement pour des fins d'entrepôts de produits bruts;

CONSIDÉRANT que cette entreprise prévoit créer plus de 20 emplois à sa première année de production;

Re 16-10-160

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le directeur général monsieur Claude Beaulieu à négocier et signer une cession et/ou bail à long terme, d'une section de 20 hectares à cette entreprise qui veut s'installer dans le PIR de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger les infrastructures du parc industriel régional (PIR) (chemin, aqueduc, incendie...) pour accueillir de nouvelles entreprises dans le PIR;

CONSIDÉRANT le nouveau programme FEPTEU du gouvernement du Québec;

Re 16-10-151

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser Patrice Bédard, ingénieur de la MRC, de présenter une demande de financement dans le cadre du FEPTEU, pour réaliser lesdits travaux d'une valeur totale de 800 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

PANNEAUX D'INFORMATION

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire fabriquer et installer un panneau d'information pour signaler davantage les entreprises dans le PIR;

Re 16-10-161

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 6 000 \$, approprié à même le fonds PIR.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE DE SUBVENTION À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA POUR LE CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT les demandes de plusieurs entreprises de la région qui désirent utiliser le centre de transbordement situé dans le parc industriel régional (PIR);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer l'aménagement du centre et de prolonger la voie ferrée pour satisfaire les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que cette initiative créerait un bon nombre d'emploi;

Re 16-10-162

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à déposer une demande de financement auprès de Développement Économique Canada pour l'ensemble du projet.

- Adopté à l'unanimité -

POLITIQUE DE PLACEMENT FLI/FLS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des ajustements dans la politique d'investissement FLI/FLS, tel que suggéré par le MESI, suite à la reconduction de l'entente avec le gouvernement du Québec, qui nous lie jusqu'au 31 décembre 2019;

Re 16-10-163

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'entériner les modifications proposées par monsieur Patrick Baril, directeur général du CLD Mékinac.

Ledit document fait partie intégrante de la présente résolution comme si y était réécrit et sera inscrit aux archives de la MRC sous la cote 01-05-04/04.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE / CENTRE RÉGIONAL D'ENTRAÎNEMENT ET D'ÉVÈNEMENT DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat proposé par l'URLSM, par la présentation de monsieur Jean-Marc Gauthier, directeur général, en lien avec l'activité physique et les saines habitudes de vie;

Re 16-10-164

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente pour l'année 2017 avec l'URLSM, qui s'engage également à nous représenter au CA du CREEM et qu'un montant de 4000 \$ soit octroyé.

- Adopté à l'unanimité -

PARTENAIRE ACTION JEUNESSE MÉKINAC : DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de financement de PAJM dans le cadre de l'activité « Défi Fort-Mékinac »;

Re 16-10-165

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser la participation financière de la MRC de Mékinac pour un montant de 200 \$.

- Adopté à l'unanimité -

ÉTUDE DE COUVERTURE CELLULAIRE/INTERNET

CONSIDÉRANT qu'une des actions proposées dans le plan stratégique de la MRC consiste à s'assurer d'une couverture cellulaire et internet de qualité à l'ensemble du territoire des municipalités de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme «AMBRA SOLUTION» relative à l'évaluation juste des besoins de la population de la MRC de Mékinac, en matière de téléphonie sans fils et internet haute vitesse;

Re 16-10-166

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'accepter l'offre de AMBRA SOLUTION pour la somme de 21 000 \$ approprié à même l'enveloppe du FDT régional.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE DE SOUTIEN AU FONDS D'OPÉRATION DE TOURISME MAURICIE

CONSIDÉRANT l'entente soumise, par Tourisme Mauricie, aux partenaires territoriaux afin de se concerter et d'assurer une cohésion dans les interventions régionales pour le développement d'une offre touristique complémentaire, attractive et de qualité;

Re 16-10-167

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu que la MRC de Mékinac accepte les termes de ladite entente et autorise le préfet, monsieur Bernard Thompson et le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à signer les documents afférents, indiquant que la participation financière de la MRC est de 8 750 \$ pendant 4 ans, soit de 2016 à 2019, pour un investissement total de 35 000 \$, approprié à même le FDT régional.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'entente soumise aux partenaires de la Mauricie par le CALQ, dans le but de soutenir et renforcer la pratique et la diffusion artistique;

Re 16-10-168

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé et il est résolu que la MRC de Mékinac accepte les termes de ladite entente et autorise le financement de sa part de 10 000 \$ par année, pour 2016, 2017 et 2018, approprié à même le FDT régional, et autorise le préfet, monsieur Bernard Thompson et le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à signer les documents afférents.

- Adopté à l'unanimité -

ADHÉSION ANNUELLE À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle à la chambre de commerce de Mékinac;

CONSIDÉRANT la cotisation annuelle de 114 \$ plus taxes;

Re 16-10-169

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour l'adhésion de la MRC de Mékinac en tant que membre de la Chambre de commerce de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME : RÈGLEMENT DE ZONAGE # 513-UR-2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES

AVIS DE CONFORMITÉ – GRANDES-PILES

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grandes-Piles a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement #513-UR-2016 – relatif au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit l'approuver s'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 16-10-170

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve le règlement suivant :

- Règlement #513-UR-2016 – relatif au règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

CONFIRMATION D'UN FINANCEMENT INTÉRIMAIRE À CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT le retard du transfert de la subvention de fonctionnement de la CTAM, dû à Transport Québec;

Re 16-10-171

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault et il est résolu d'entériner un financement intérimaire de 30 000 \$ à la CTAM qui a été fait le 14 septembre 2016.

- Adopté à l'unanimité -

PLACEMENT DESJARDINS

CONSIDÉRANT que la MRC a une entente de frais minimum pour les différents comptes de transactions et que celle-ci permet de maintenir une certaine somme dans chacun des comptes;

CONSIDÉRANT que le compte lié aux baux de villégiatures mérite un placement à moyen terme, tel que proposé par les représentants de Desjardins;

Re 16-10-172

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Nathalie Groleau à souscrire à un placement de 1 million, dans un placement garantie, diversifié mondial.

- Adopté à l'unanimité -

INVESTISSEMENT SIM

CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs de la société d'infrastructures de Mékinac (SIM);

CONSIDÉRANT l'ensemble des actifs de la SIM;

CONSIDÉRANT que la SIM a besoin d'un fonds de roulement annuel pour répondre aux besoins de ses opérations;

Re 16-10-173

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu de verser la somme de 15 000 \$ approprié à même le FDT-surplus du CLD.

- Adopté à l'unanimité -

PARTICIPATION COMITÉ SIM

CONSIDÉRANT que la société d'infrastructures de Mékinac (SIM) est un organisme sans but lucratif constitué dans le but de construire, acquérir ou améliorer des bâtisses industrielles/commerciales et que la mission de l'organisme est de favoriser l'implantation et la croissance d'entreprises sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'une présentation (document informatif) sur l'état de la situation de la SIM a été exposée par messieurs Paul Labranche et Patrick Baril à l'ensemble des maires lors du caucus de la MRC de Mékinac tenue le 19 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que suite à cette présentation, la structure de la SIM nécessite une réflexion de ses membres pour s'assurer d'un consensus sur ses orientations et ses investissements futurs;

CONSIDÉRANT qu'il y lieu de former un comité ad hoc sur lequel siègera un administrateur de chaque membre de la corporation et /ou partenaires de la SIM;

Re 16-10-174

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de nommer monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et président de la SIM, comme représentant de la MRC de Mékinac au comité de travail ad hoc de la SIM.

- Adopté à l'unanimité -

BOIS D'ŒUVRE

CONSIDÉRANT la résolution CMC-2016-10 de l'Union des municipalités du Québec, concernant les négociations sur le bois d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la forêt est une richesse naturelle commune faisant la fierté des Canadiens d'un océan à l'autre;

CONSIDÉRANT que l'exploitation boréale a constitué un levier de développement durable qui contribue, encore aujourd'hui, à la prospérité des collectivités du Canada;

CONSIDÉRANT que le Québec a procédé en 2013 à une réforme en profondeur de son régime forestier et que cette réforme a engendré la mise en place du Bureau de mise en marché des bois afin de déterminer la valeur réelle du bois en fonction du libre marché;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada négocie en ce moment un projet d'entente de libre échange sur le bois d'œuvre qui aura d'importantes conséquences sur les régions forestières de l'ensemble des collectivités canadiennes dont l'économie est tributaire de l'exploitation de la forêt;

Re 16-10-175

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu que la MRC de Mékinac demande au gouvernement du Canada de reconnaître les efforts déployés par le gouvernement du Québec afin de moderniser son régime forestier et de négocier une entente avec le gouvernement des États-Unis d'Amérique qui tienne compte de l'intérêt de l'ensemble des régions du pays.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Réjean Martin s'informe de divers points de l'ordre du jour.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 16-10-176

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier